



Lettre recommandée non retirée

Par **Annie Merveilleux**, le **08/09/2011** à **13:47**

Bonjour,rrrrJe suis propriétaire d'une maison qui est louée, j'ai envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception pour avertir d'une augmentation de loyer conformément au contrat passé, les locataires n'ont pas retiré cette lettre, ce n'est pas la première fois puisque lorsque je leur demande une attestation d'assurance "responsabilité civile" ils font de même, ils ne retirent pas les lettres envoyées.rnMerci pour votre réponse.rnVeuillez agréer, mes salutations distinguées.rnA. Merveilleux

Par **cocotte1003**, le **09/09/2011** à **02:34**

Bonjour, la seule solution que vous avez est de vous rendre chez l'huissier afin de demander que la clause de résiliation de bail soit mise en oeuvre pour non présentation de l'attestation d'assurance et que l'indexation soit appliquée avec le retard. Pour l'indexation du loyer, vous pouvez revenir 5 ans en arriere et prendre, au besoin, les sommes dues sur le Dépôt de Garantie à leur départ. Gardez précieusement les LRAR qui vous reviennent sans les ouvrir, elles vous serviront si vous devez engager une procédure judiciaire, cordialement.